

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 27 juin 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET

Etaient absents :

Mme Gisèle CUCHET
M. Patrick TAUSENDFREUND

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2025

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La Décision Modificative (DM) N°1 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire. Elle a été précédée par le Budget Primitif (BP) du Budget Principal de la Ville adopté par le Conseil Municipal en sa séance 31 mars 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement nécessitent d'être ajustées afin d'assurer la réalisation des actions quotidiennes et projets de la Ville sur l'exercice 2025.

Certains ajustements correspondent aux strictes nécessités du budget, au regard de la maturité des projets concernés et après optimisation des crédits ouverts au BP par le principe des virements de crédits.

La première Décision Modificative de l'exercice 2025 réajuste les prévisions budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	207 917,00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	132 168,02 €
60631 - Fournitures d'entretien	14 500,00 €
60636 - Habillement et Vêtements de travail	6 500,00 €
6064 - Fournitures administratives	800,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	20 000,00 €
611 - Prestations de service	10 000,00 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	7 000,00 €
6156 - Maintenance	2 466,90 €
6161 - Primes d'assurances multirisques	2 162,63 €
6188 - Autres frais divers	4 900,00 €
6228 - Autres frais divers	41 500,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	18 000,00 €
6234 - Réceptions	4 500,00 €
62878 - Remboursement de frais à des tiers	16 178,49 €
6288 - Autres services extérieurs	-16 340,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	0,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	61 288,00 €
7391112 -	61 288,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 460,98 €
65568 - Autres contributions	12 600,00 €
6558 - Autres contributions obligatoires	2 860,98 €
65748 - Subventions de fonctionnement - Autres personnes de droit privé	-2 000,00 €
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €

RECETTES	207 917,00 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	3 621,43 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	3 621,43 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	30 291,64 €
7022 - Coupes de bois	13 511,66 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	10 724,00 €
7034 - Péage, droits de passage, de pesage	380,00 €
704 - Travaux	5 675,98 €
731 - FISCALITE LOCALE	155 620,00 €
73111 - Impôts directs locaux	156 000,00 €
73137 - Taxe sur les passagers	-380,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-129 278,00 €
74111 - Dotation forfaitaire des communes	-218 621,00 €
741123 - Dotation de solidarité urbaine (DSU)	315 801,00 €
74718 - Autres participations de l'Etat	1 500,00 €
7473 - Participation département	800,00 €
74751 - Participation GFP de rattachement	11 560,00 €
747888 - Autres	8 150,00 €
748312 - DC RTP	-248 468,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	147 661,93 €
75888 - Autres produits divers de gestion courante	147 661,93 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	307 727,00 €
001 - SOLDE D'EXECUTION	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-46 833,00 €
2031 - Frais d'études	-10 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	-36 833,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	5 000,00 €
20421 - Subventions d'équipement - Personnes de droit privé (biens mobiliers,	5 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 173,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	-5 000,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	100 000,00 €
21828 - Autres matériels de transport	32 400,00 €
21838 - Autre matériel informatique	42 133,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	-2 360,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	113 469,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains	-5 331,00 €
2313 - Constructions	128 200,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	-9 400,00 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	3 918,00 €
45411 - Travaux exécutés d'office	3 918,00 €
OPERATION 941 - AXE FOCH FLAMAND	15 000,00 €
OPERATION 946 - OPTIMISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	50 000,00 €
OPERATION 947 - ESPACE LAMARTINE	0,00 €
RECETTES	307 727,00 €
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	0,00 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	175 000,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 100,00 €
1318 - Autres	4 100,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	124 709,00 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	3 918,00 €
45412 - Travaux exécutés d'office	3 918,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : + 207 917 €

Les **charges générales** sont augmentées de 132 168,02 € avec divers ajustements à la hausse ou la baisse sur une vingtaine d'articles. Parmi les plus significatifs, on retrouve :

- La rémunération de la plateforme AGORASTORE à la commission appliquée sur les ventes aux enchères de différents biens mobiliers de la Ville (plus de 120 000 € de recettes depuis le début de l'année) : 30 000 €
- Le réapprovisionnement des boutiques des musées : 20 000 €
- Le renforcement des animations dans le cadre des Lumières de Noël : 18 000 €
- Les frais de recouvrement de l'Office National des Forêts : 16 178,49 €, compensés par une hausse des produits des forêts en recettes de fonctionnement
- Des fournitures nécessaires pour les travaux en régie dont la réalisation était prévue initialement par des entreprises et inscrits en dépenses d'investissement : 14 500 €

Les **atténuations de charge** sont augmentées de 61 288 € afin d'ajuster le montant du reversement de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) suite à la réception de la notification.

Les **autres charges de gestion courante** sont augmentées de 14 460,98 €, avec divers ajustements dont des crédits supplémentaires relatifs à la REOMI ainsi qu'aux déchets de voirie dans le cas où la Ville devrait s'acquitter des déchets de balayage (12 600 €).

Recettes de fonctionnement : + 207 917 €

Les **produits du service et du domaine** sont augmentés de 30 291,64 € avec les ajustements du produit des ventes de bois à hauteur de 13 511,66 €, de redevances d'occupation du domaine public non prévus (10 724 €) ainsi que des remboursements de sinistres sur le domaine public (5 675,98 €).

Concernant la **fiscalité locale**, la Ville de Montbéliard n'étant finalement pas soumise au dispositif DILICO, les crédits non-inscrits afin de prévoir la ponction de l'Etat sur les recettes de fonctionnement viennent abonder l'article 73111 à hauteur de 156 000 €. Ce point avait été évoqué dans le rapport de présentation budgétaire 2025.

Les **dotations et participations** sont diminuées de 129 278 €. Cette évolution fait suite à la réception des notifications des montants de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avec une diminution de 218 621 € pour la Dotation forfaitaire des communes et une augmentation de 315 801 € pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), par rapport aux crédits inscrits au Budget Primitif 2025.

Parmi les mesures impactant les collectivités locales, la loi de finances pour 2025 prévoit une diminution de l'enveloppe de la Dotation de Compensation à la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) à hauteur de 249 millions d'euros. La Ville de Montbéliard est directement impactée par cette mesure et ne sera pas bénéficiaire de la DCRTP, pour la première fois depuis la mise en place de la dotation en 2011. Par conséquent, il convient de retirer les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 (248 468 €). Ce point avait été mentionné dans le rapport de présentation budgétaire 2025.

Les **autres produits de gestion courante** sont augmentés de 147 661,93 € répartis comme suit :

- 92 536 € correspondant aux indemnités d'assurance suite à des sinistres (parking Velotte, incendie aux ateliers municipaux) ;
- 28 509 € d'astreintes liées à des infractions en matière d'urbanisme ;
- 10 000 € correspondant aux Certificats d'économies d'énergie (CEE) dont la Ville est bénéficiaire au titre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Le chapitre des **atténuations de charges** se voit augmenter de 3 621 € suite à des remboursements sur rémunération du personnel supérieurs aux inscriptions du Budget Primitif.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : + 307 727 €

Les **immobilisations incorporelles** sont diminuées de 46 833 € afin de procéder à des transferts de chapitre à chapitre, entre les immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations corporelles sont augmentées de 167 173 €, dont 100 000 € sont alloués aux travaux de rénovation de l'ancien bâtiment de la Ligue de foot de Franche-Comté (2 route de Béthoncourt).

Les autres ajustements concernent des transferts entre chapitres budgétaires, ainsi que l'acquisition d'une nouvelle chargeuse en remplacement de celle détruite lors de l'incendie des ateliers municipaux.

Les immobilisations en cours sont augmentées de 113 469 €, dont 70 000 € sont alloués aux travaux de l'école Louis SOUVET suite aux résultats de la consultation et 43 700 € alloués aux travaux des ateliers municipaux suite au sinistre.

Les **subventions d'équipements** sont augmentées de 5 000 € afin de financer l'achat de vestes de costumes pour l'Harmonie Municipale.

Une **opération pour compte de tiers** est créée à hauteur de 3 918 € : elle correspond à des travaux exécutés d'office pour l'enlèvement de dispositifs publicitaires illégaux en lieu et place du propriétaire défaillant (liée à l'astreinte administrative sus évoquée).

Recettes d'investissement (hors emprunt) : + 183 018 €

Les produits des cessions d'immobilisations sont augmentés de 175 000 € correspondant aux produits des ventes aux enchères sur la plateforme AGORASTORE.

Le chapitre des subventions d'investissement est abondé de 4 100 € suite à la notification d'une subvention de CAF dans le cadre de l'aménagement extérieur du Jules Verne.

L'opération pour compte de tiers est créée également en recettes et correspond à la facturation au propriétaire défaillant exécutés en ses lieu et places.

La Décision Modificative n°1 du Budget Principal est équilibrée par une augmentation de l'emprunt prévisionnel d'équilibre à hauteur de 124 709 €, portant son montant total à 6 482 719,11 €, contre 6 358 010,11 € inscrit au Budget Primitif 2025.

L'épargne brute (4 016 807 €) et l'épargne nette (151 807 €) demeurent inchangées. La capacité de désendettement est légèrement ajustée, passant de 8,45 ans à 8,47 ans au 31 décembre 2025.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstentions	:	7

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2025